

Contrat de vente

Données personnelles : Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Carte de légitimation : NPA : Localité :

Adresse : Tél. privé :

E-Mail :

Comment avez-vous découvert Central Gym ? Bouche à oreille Publicité Internet Autres

Type de contrat : Abonnement général

Durée : mois Début : Fin :

Mode de paiement :

Paiement global : CHF Paiement échelonné : mensualités à CHF

Frais d'inscription : CHF 100.- TOTAL CHF :

Réglé : Cash Carte bancaire/postale Facture

Précision des dispositions contractuelles au sens de l'article 15 des conditions générales de Central Gym SA :

1. **Renouvellement automatique** Afin de permettre à la Société de s'organiser au mieux dans la gestion de son effectif et de ses locaux, les abonnements conclus par le client sont automatiquement renouvelés par accord tacite lorsque le client ne déclare pas par écrit - au moins 1 (un) mois avant la fin de la durée contractuelle prévue par l'abonnement - sa volonté de ne pas renouveler son contrat. Le renouvellement se fera au prix NON-PROMOTIONNEL. Ce courrier de non-renouvellement est à adresser au siège de la Société par courrier recommandé à l'adresse suivante : Central Gym SA, Rue des Comtes 5, 1680 Romont, Canton de Fribourg, Suisse.
2. **Ouverture automatique** : Central Gym SA met à disposition les installations du centre aux heures d'ouverture mentionnées sur la liste de prix; celles-ci pouvant être modifiées. Pendant les heures d'ouverture à gestion automatique (par carte d'accès), le membre s'engage à ne pas faire entrer dans le club des personnes non-membres. Les locaux et les accès sont surveillés par vidéo à l'exclusion des vestiaires et des locaux sanitaires.
3. **Attitude** : chaque membre est tenu de prendre soin du matériel et de respecter l'ordre et la propreté des locaux. Après l'utilisation, le matériel doit être remis en place. Les haltères, disques et barres doivent être déchargés. Sous peine d'un avertissement. Par mesure d'hygiène, il est interdit de s'entraîner pieds nus, en chaussettes ou avec des chaussures d'extérieur. De même, il n'est pas autorisé de s'entraîner torse nu. Un linge est obligatoire afin de recouvrir les appareils durant les entraînements. Les appareils cardio-vasculaires doivent être nettoyés après usage. La douche est obligatoire avant et après l'utilisation du sauna. Une serviette de bain est obligatoire pour s'asseoir à l'intérieur des cabines de sauna.
4. **Suivi** : Chaque client, s'il le désire, pourra bénéficier d'un programme répondant à ses besoins, ses objectifs.
5. **Cours collectifs** : la grille de cours peut être modifiée selon nombre de participants, la direction se réserve le droit d'annuler un cours, un minimum de 5 clients est nécessaire pour que celui-ci ait lieu. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés les cours avec moniteurs peuvent être momentanément supprimés. Le client ne peut prétendre à quelconque contrepartie ou indemnités.
6. **Salle de cours** : l'utilisation de la salle de cours est exclusivement réservée pour les cours Central Gym SA. Toute autre forme d'utilisation est prescrite, sauf autorisation de la direction.
7. **Ouverture-Vacances scolaires et jours fériés** : Central Gym SA est ouvert toute l'année, 7/7, selon les horaires affichés. Les vacances scolaires ainsi que les jours fériés peuvent entraîner une modification des heures de réception. La direction se réserve le droit de fermer le centre pour des travaux d'entretien et de nettoyage et vacances. Les membres seront avertis par affichage et e-mail.
8. **Maladie-Accident-Grossesse-Militaire-Déplacement** : En cas de maladie, d'accident, de grossesse, de service militaire ou de déplacement à l'étranger dans le cadre du travail entraînant une incapacité de plus de 15 jours à la fréquentation de Central Gym SA, le client peut demander que son contrat soit prolongé d'une durée équivalente à celle pendant laquelle il a été dans l'impossibilité de fréquenter le fitness. Le client doit obligatoirement présenter un certificat médical, un ordre de marche ou une attestation de son employeur.
9. **Exclusion** : L'inobservation de ces prescriptions, de même qu'une attitude sujette à controverse dans l'établissement, peut entraîner l'exclusion immédiate sans contrepartie.
10. Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que des précisions des dispositions contractuelles.

Remarques : Nom et Prénom Coach :

Lieu et date : Signature du membre :

Signature du représentant légal (si mineur) :